



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°35

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 mars 2017

A 18H30

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
 - Délibérations du Conseil Municipal
1. Logements communaux
 - Révision du loyer – Centre paramédical Lot n°1 RDC Les Lavendières
 - Modification du montant du loyer du Granenc n°1
 2. Finances
 - Budgets commune de Saint-Romans et Lotissements
 - Présentation et approbation du compte de gestion 2016
 - Présentation et approbation du compte d'administration 2016
 - Affectation des résultats 2016
 - Fixation taux des contributions directes 2017
 - Présentation et vote du budget primitif 2017
 3. Travaux
 - Choix de l'entreprise - Aménagement de la traversée du village secteur n°1
 4. Terrains
 - Promesse unilatérale de vente - Commune de Saint-Romans / SAS Développement
 - Aménagement Terrain
 - Rétrocession voirie - Lotissement Les Mayettes
 - Rétrocession voirie - Lotissement Les Tilleuls
 5. Voirie
 - Renouvellement convention d'occupation du domaine public – Food Truck « Friktot »

Présents: CREACH Yvan, BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, FIORDALISI Christine, ROLLAND Eric, DICO Charles, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BOURGEON Chantale, CHOURREAU Gisèle, FEUGIER Karine, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MURE-RAVAUD Jérôme, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : MICLO Damien, JEYMOND Astrid

Secrétaire de séance: FIORDALISI Christine

Pouvoirs : MICLO Damien → FIORDALISI Christine
JEYMOND Astrid → MEUGNIER Angélique

Date de convocation : 17/03/2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 23 mars 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 18H30

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

1. Logements communaux

Révision du loyer – Centre paramédical Lot n°1 RDC Les Lavendières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 Janvier 2016 fixant la location du lot n°1 à compter du 1^{er} février 2016 à Mme BOIS Sandra pour un montant mensuel fixé à 214.12 € en fonction du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2015 (1608). Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers s'effectue à la date anniversaire du bail consenti en fonction de l'indice du coût de la construction du 3ème trimestre tel qu'il est publié actuellement par l'INSEE. L'indice du coût de la construction du 3ème trimestre 2016 vient de paraître et s'élève à 1643 ce qui implique une augmentation 2.18 %. Il propose à l'assemblée d'en réviser les tarifs qui se décomposent comme suit :

Lot n°1 : à compter du 1er février 2017

→ Loyer mensuel : 218.78 € au lieu de 214.12 €

→ Provisions charges locatives mensuelles : 20.00 € (inchangées)

→ Charges de copropriété mensuelles : 10.00 € (inchangées)

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Modification du montant du loyer du Granenc n°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 24 mai 2016 concernant la révision des loyers et dépendances du bâtiment le Granenc au 1^{er} juillet 2016. Il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de réviser à nouveau le montant du loyer du logement n°1 suite aux travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des PMR. En effet, celui-ci dépend d'une convention triennale qui expire au 30 juin 2019. Il propose à l'assemblée que le nouveau montant du loyer soit de 500€ / mois à compter du 1^{er} Mai 2017. Un nouveau locataire étant entré dans le logement au 15 mars 2017.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

2. Finances

COMMUNE DE SAINT-ROMANS

Présentation et approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de

passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 de la Commune de Saint Romans. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Présentation et approbation du compte d'administration 2016

Sous la présidence de Monsieur Maurice CHETAIL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 266 706.34 €
Recettes	1 563 649.86 €
Excédent de clôture 2016	296 943.52 €

Excédent de clôture cumulé 548 438.62 €

Investissement

Dépenses	607 932.66 €
Recettes	761 249.52 €
Excédent de clôture 2016	153 316.86 €
Excédent de clôture cumulé	127 109.65 €
Restes à réaliser :	397 600.00 €
Besoin de financement :	270 490.35 €

> **Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.**

Affectation des résultats

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat à la clôture de l'exercice	251 495.10 €
Report à nouveau	296 943.52 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2016	548 438.62 €

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat à la clôture de l'exercice	- 26 207.21 €	
Report à nouveau	153 316.86 €	
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	127 109.65 €	
Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes	Soldes des restes à réaliser :
397 600.00 €	0.00 €	397 600.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement		270 490.35 €

Il décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents d'exploitation » la somme de	270 490.35 €
---	---------------------

Le surplus est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent d'exploitation reporté »	277 948.27 €
---	---------------------

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Fixation taux des contributions directes 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la double perspective pour la fixation des taux d'imposition 2017 :

- Le choix de la municipalité de maintenir inchangés en 2017 les taux d'imposition,
- Les conséquences de l'article 82 de la loi des finances rectificatives 2016, votée le 29 décembre 2016, transférant de droit à la nouvelle communauté de Communes, la part de la taxe d'habitation départementale (5.79%) dévolue à la communauté de commune depuis la réforme de la fiscalité professionnelle en 2011.

> **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et 0 voix contre**

FIXE les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	8.93 % (au lieu de 14.40%)
Taxe foncière (bâti)	16.46 %
Taxe foncière (non bâti)	39.76 %

Présentation et vote du budget primitif 2017

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 789 259.27€	1 789 259.27 €
Section d'investissement	1 215 911.29 €	1 215 911.29 €
TOTAL	3 005 170.56€	3 005 170.56 €

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2017, approuve le budget primitif 2017 de la Commune de Saint-Romans arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 789 259.27€	1 789 259.27 €
Section d'investissement	1 215 911.29 €	1 215 911.29 €
TOTAL	3 005 170.56€	3 005 170.56 €

Subventions aux associations : enveloppe inchangée de 16 000 €.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Présentation et approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget annexe Lotissement Communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Présentation et vote du compte-administratif

Sous la présidence de Monsieur Maurice CHETAIL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	0.00 €	
Recettes	0.00 €	
Excédent de clôture :		0.00 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Déficit de clôture	0.00 €

Restes à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement :	0.00 €

> Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le **compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL 2016.**

Affectation des résultats

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat à la clôture de l'exercice	0.00 €
Report à nouveau	0.00 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2016	0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat à la clôture de l'exercice	0.00 €	
Report à nouveau	0.00 €	
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	0.00 €	
Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes	Soldes des restes à réaliser :
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement		0.0

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents d'exploitation » la somme de	0.00 €
--	---------------

Le surplus est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent d'exploitation reporté »	0.00 €
--	---------------

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 000.00 €	20 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	20.000.00 €	20 000.00 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement Communal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 000.00 €	20 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	20 000.00 €	20 000.00 €

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3.Travaux

Choix de l'entreprise - Aménagement de la traversée du village secteur n°1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure d'appel d'offres adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics a été lancée auprès des affiches de Grenoble et du Dauphiné.

Deux offres ont été remises dans les délais. Après analyse des offres, elles se décomposent comme suit :

Entreprise	Montant hors taxes	Montant TTC
ROUTIERE CHAMBARD	126 503.95 €	127 877.90 €
CHEVAL Frères	151 804.74 €	153 453 48 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la proposition de la commission des travaux qui a retenu l'entreprise la mieux disant en fonction des critères de sélection.

L'entreprise CHAMBARD est retenue pour un montant HT de 126 503.95€ pour l'aménagement de la traversée du village secteur n°1.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

4.Terrains

Promesse unilatérale de vente - Commune de Saint-Romans / SAS Développement Aménagement Terrain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de créer un nouveau quartier au lieu-dit « Gerin ». Il informe le Conseil Municipal qu'un accord entre la société SAS DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAIN et la commune a été trouvé.

La parcelle cadastrée ZA 551 d'une contenance de 10 000 m² situé au lieu-dit « Gerin », actuellement propriété de la commune, devrait être prochainement vendue à cette société.

La valeur vénale suivant SAS DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAIN peut être fixée à la somme de 255 000 € (soit 25.50€ du m²) en fonction des données du marché immobilier local.

La vente, si elle se réalise, aura lieu devant Me MALTHERRE à Saint-Romans. Les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

> **Voté avec 1 voix contre, 1 abstention et 17 voix pour**

Rétrocession voirie - Lotissement Les Mayettes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du projet urbain partenarial (P.U.P.) du secteur « Les Mayettes » du 18 juin 2010 signée entre la Commune de SAINT ROMANS et la SARL FONCIERE BAMA. Il rappelle également que la SARL FONCIERE BAMA a vendu la voirie du Lotissement « Les Mayettes » à l'association syndicale du Lotissement « Les Mayettes ».

Dans le cadre de l'aménagement du second PUP du secteur « Les Lucioles », la commune souhaite récupérer la voirie du lotissement « Les Mayettes » afin de permettre l'accès des entreprises pour les travaux de viabilisation des lots du lotissement « Les Lucioles ».

Il précise en outre à l'assemblée que l'association syndicale du Lotissement « Les Mayettes » souhaite rétrocéder pour l'euro symbolique à la commune de SAINT ROMANS cette parcelle cadastrée A1373 d'une superficie de 2489 m².

Cette rétrocession ne pourra avoir lieu qu'après vérification du bon état de la voirie et des réseaux.

> Voté avec 0 voix contre, 0 abstention et 17 voix pour

5. Voirie

Renouvellement convention d'occupation du domaine public – Food Truck « Frikot »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la reconduite de la convention, qui liait la commune à Monsieur De Brandt Raphaël pour occupation du domaine public, l'année dernière. Il précise en outre à l'assemblée que la convention fixe les conditions d'occupation du domaine public pour l'activité de l'enseigne FRITKOT DE BRANDT pour un Food Truck avec débit de boissons à consommer sur place, d'un restaurant, et de d'un débit de boissons à emporter (confère déclaration d'ouverture en date du 10/04/2016).

Cette activité a lieu tous les vendredis à compter du 14/04/2017 de 17h30 à 24h00 au lieu-dit « Les Quatre Routes » parcelle section A n° 694.

Le contrat est conclu à compter du 14/04/2017 au 13/04/2018. Il pourra être reconduit sur demande de l'enseigne FRITKOT DE BRANDT après acceptation de la Commune de SAINT-ROMANS.

En contrepartie d'occuper le domaine public et d'utiliser l'énergie électrique à l'ancienne bascule aux Quatre Routes à SAINT ROMANS, l'occupant s'engage à verser une redevance annuelle de 200 € (deux cents euros).

> Voté avec 4 voix contre, 6 abstentions et 9 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Alarmes PPMS : c'est le devis de l'entreprise Vol et Feu d'un montant total HT de 1490€ qui a été retenu
- Lotissement les Lucioles : accord pour le raccordement électrique des lampadaires du lotissement (à raison de 400W) à celui des Mayettes
- Révision du PLU : les modifications apportées au plan de zonage devront être validées en commission urbanisme
- Personnel : démission de David CHARDON – recrutement en cours
- Elections présidentielles : le bureau de vote a été constitué
- Arrêté préfectoral interdiction brûlage des déchets verts : un courrier d'information est parti à destination des agriculteurs de la commune

- Evènements à venir : comice agricole prochaine réunion de préparation - mardi 11 avril 2017 à 20H30 / manifestation des licenciés de sport - vendredi 24 novembre 2017 / réunion des associations – jeudi 20 avril 2017 à 18H30
- Maître E : une pétition est disponible en ligne pour éviter la suppression de ce poste
- Restauration scolaire : des remarques de parents concernant l'attitude du personnel de cantine envers les enfants nous sont parvenues

Fin de séance : 21H15

Le Maire,

Yvan CREACH



